



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra lundi le 12 septembre 2022, le projet de Règlement numéro 532-22 Concernant une taxe spéciale relative aux travaux de pavage de la Montée Bernier sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19h00 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795, rue Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi de 7 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 7 h 45 à 16 h. Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 9e jour de septembre 2022.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,


Audrée Pelchat

Certificat de publication (règlement no. 532-22)

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 9h00 et 10h00, le neuvième jour de septembre deux-mille-vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce neuvième jour de septembre deux-mille-vingt-deux.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,


Audrée Pelchat